

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis No 28/2011 concernant la demande de crédit d'étude pour l'assainissement des chemins du Champ-aux-lièvres et du Champ-Montaney

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée des personnes suivantes s'est réunie le 14 novembre 2011 à 20h00 :

Président : M. Jean Dupraz
Secrétaire : M. Pascal Viénet
Membres : Mme Monica Simonet
Mme Tommasina Maurer
Mme Anne Schiltknecht Morier
M. Dominique Liaudat
M. Daniel Plattner

Monsieur le syndic Alain Bovay, Monsieur le municipal Claude Schwab et Monsieur Jean-Patrice Krumel, chef du bureau technique étaient présents en début de séance et ont bien voulu répondre à toutes nos questions ; nous les en remercions.

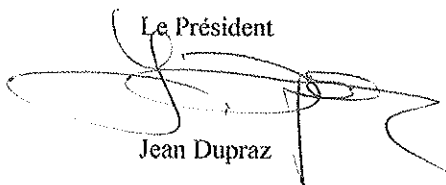
Comme énoncé dans le préavis, la conduite d'eau a fait l'objet de plusieurs fuites dont la dernière a provoqué des dégâts importants sur les fonds privés attenants. La conduite date des années 1950, soit la construction des premières habitations. Ce secteur est un des derniers à assainir et fait partie du plan des investissements de 2013.

Il est intéressant de relever que le bureau mandaté à la suite d'une procédure de marchés publics Daniel Willi SA coordonnera le travail qu'effectueront les services industriels qui devraient profiter des fouilles pour assainir leurs installations. Ces services participeront aussi au coût de l'étude du bureau, des fouilles ainsi qu'à la réfection des chaussées selon une clé de répartition à définir par le bureau mandaté. Il est à prévoir que la commune devrait toucher un subside de l'ECA pour le remplacement de la conduite de l'eau potable. La commission relève qu'il aura lieu d'être attentif à l'éclairage public qui sera proposé.

La municipalité estime qu'il serait logique que les mêmes commissaires fonctionnent dans le préavis de réalisation qui suivra, afin d'avoir un suivi. Cette position est partagée par tous les commissaires.

En conclusion, la commission recommande au conseil communal à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis 28/2011, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 110'000.00 ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante.
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.3185

Le Président

Jean Dupraz

Le rapporteur


Pascal Viénet